

liberation.fr

Ecoles insalubres à Marseille : que va faire le préfet saisi par le gouvernement ?

Par Marie Piquemal

4-5 minutes

Le gouvernement a saisi jeudi soir le préfet des Bouches-du-Rhône et le recteur d'Aix-Marseille sur la situation des écoles publiques marseillaises. La procédure n'est pas exceptionnelle, il arrive que le préfet soit sollicité pour faire le point sur l'utilisation de subventions ou sur une situation locale particulière. En revanche, il est rare que cela soit médiatisé.

Dans une lettre conjointe, [publiée ce vendredi matin dans la Provence](#), la ministre de l'Education, Najat Vallaud-Belkacem, et celui de la Ville, Patrick Kanner, estiment que *«la situation particulièrement préoccupante des conditions de scolarisation des élèves du premier degré dans les établissements marseillais nécessite une réponse rapide et cohérente qui sache à la fois traiter l'urgence et établir sereinement les conditions d'une amélioration durable»*.

Si vous avez raté le début : dans l'édition de mardi, [Libération faisait sa une sur l'état des écoles marseillaises](#), [relayant la colère des parents et des enseignants contre la municipalité](#), seule compétente légalement dans la construction et l'entretien des locaux. Une colère latente, et qui éclate de temps à autre depuis des années, tant les problèmes ne sont pas nouveaux.

Nouvelles visites dans toutes les écoles signalées

Depuis la parution de l'article, les services de l'Education nationale reçoivent [de nombreux témoignages de directeurs d'école, de tous les quartiers de Marseille](#), pointant les problèmes rencontrés, parfois graves, et venant s'ajouter à ceux déjà identifiés. Jusqu'ici, le rectorat d'Aix-Marseille disait avoir connaissance d'«*une dizaine d'écoles dans un état préoccupant*». Une visite conjointe avec le préfet à l'égalité des chances a même été organisée l'année dernière dans ces écoles. «*La municipalité nous a depuis assuré que les décisions de travaux avaient été prises*», expliquait, lundi, le rectorat, tout en rappelant les limites de l'exercice : «*Notre compétence s'arrête là. Nous ne pouvons pas faire plus. Le code de l'Education est clair. Les communes ont la charge des écoles maternelles et élémentaires : elles sont propriétaires des locaux, en charge de la construction [...], des réparations, de l'équipement, et des frais de fonctionnement [...].*»

Cette saisine du préfet et du recteur, ce vendredi, par gouvernement, leur donne-t-elle plus de pouvoir ? En pratique, cela va se traduire par de nouvelles visites dans toutes les écoles signalées, au-delà des «*dix cas identifiés*». Et surtout en présence, désormais, des services déconcentrés de l'Etat dans le domaine de la santé : des inspecteurs en hygiène et sécurité participeront aux visites, afin de dresser un audit complet des écoles marseillaises. «*Identifier, d'abord, les urgences particulièrement criantes au vu, notamment, de la potentielle exposition des élèves à des risques de nature sanitaire ou sécuritaire*», écrivent les ministres. Puis «*établir un programme de travaux à moyen terme permettant une remise à niveau du parc d'établissements du premier degré marseillais*». Les ministres concluent ainsi leur lettre: «*Cette évaluation intégrera*

l'ensemble des éléments de sécurité, de salubrité, d'hygiène et de santé publique, mais aussi les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.» Reste à savoir si cette évaluation va pousser la mairie de Marseille à revoir sa politique éducative.

[Marie Piquemal](#)